



**RÉUNION EXTRAORDINAIRE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SHIPPAGAN
AU CENTRE DES CONGRÈS DE LA PÉNINSULE ACADIENNE**

DATE : Le 16 juillet 2019

HEURE : 18 h

PRÉSENTS : Anita Savoie-Robichaud (maire), Kassim Doumbia (maire suppléant), Rémi Hébert (conseiller), Patrice-Éloi Mallet (conseiller), Percy Mallet (conseiller) et Elise Roussel (greffière).

ABSENTES : Marie-Lou Noël (conseillère) et Brigitte Mazerolle Arseneau (directrice générale)

PUBLIC : 7 personnes et un membre des médias (Acadie Nouvelle)

1. Ouverture de la réunion

La séance est ouverte à 18h05.

2. Personne attendue

La personne attendue est M^{me} Mélanie Paulin, auditeure de la municipalité pour l'année 2018, qui est venue présenter les états financiers audités 2018.

3. Divulgarion de conflit d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est mentionné.

4. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé du conseiller Percy Mallet que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Point à l'ordre du jour :

5.1 Présentation des états financiers audités 2018

L'auditeure de la municipalité, M^{me} Mélanie Paulin, présente le rapport financier audité 2018.

5.2 Adoption des états financiers audités 2018

À la suite de la présentation de la représentante de la firme Paulin Gagnon comptables Professionnels Agréés, le conseil municipal ayant pris connaissance des états financiers audités 2018, il est proposé par le conseiller Rémi Hébert appuyé du conseiller Kassim Doumbia que l'on adopte le rapport financier audité 2018 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



5.3 Contribution financière – 16e édition du Salon du livre de la Péninsule acadienne

L'entente de partenariat entre le Salon du livre de la Péninsule acadienne et la Ville de Shippagan stipule que la contribution financière de la Ville doit être octroyée en juillet, conformément à cette dernière, un montant de 12 500 \$ doit être versé en 2019. Il est donc proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé du conseiller Percy Mallet que la Ville verse la contribution financière prévue pour l'année 2019, soit un montant de 12 500 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Levée de l'assemblée

La séance est levée à 18h50.

7. Parole au public

La maire donne la parole au public.

La séance se termine à 19h11.